

Immigration—Loi

Le parti libéral gouvernait avec une main de fer. Les critiques dans ses rangs étaient rares quelles que soient les lacunes du projet de loi à l'étude. Il est plutôt étonnant de voir des députés et des ministres de l'ancien gouvernement préconiser que les députés ministériels sortent du rang alors que cela ne s'est jamais vu lorsque le gouvernement libéral gouvernait avec une main de fer. On peut seulement espérer que ces conversions soudaines deviendront une caractéristique permanente de ce parti.

Ce projet de loi ne devrait pas être adopté par la Chambre. Je crois que les députés qui se sont activement opposés à ce projet de loi ont rendu un grand service au pays et je félicite notre critique, le député de La Prairie, qui, en dépit de son parti et de la position gouvernementale, s'est fort bien comporté à la Chambre.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 67 inscrite au nom du député de York-Ouest (M. Marchi). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité du paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

[Français]

Le vote suivant porte sur la motion n° 68, inscrite au nom du député de La Prairie (M. Jourdenais). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est reporté.

• (1210)

[Traduction]

On m'a demandé de rappeler à la Chambre quelles motions il reste à débattre pour le projet de loi C-55. Il s'agit des motions n°s 73, 74, 75, 76 et 77 qui feront l'objet de débats et de votes distincts.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai examiné les motions n°s 73, 74, 76 et 77 et je constate qu'elles visent essentiellement à rendre plus claires certaines dispositions du projet de loi sur lesquelles le comité n'a pas eu le temps de se pencher. La Chambre serait-elle d'accord pour examiner ces motions ensemble vu que leur objectif est semblable? Nous pourrions avoir des votes distincts, mais regrouper les motions pour le débat.

M. le vice-président: Le député propose que nous regroupons les motions n°s 73, 74, 76 et 77 pour le débat, mais que l'on vote sur chaque motion séparément.

M. Marchi: Monsieur le Président, la seule chose qui me préoccupe, c'est que les cinq derniers amendements sont proposés par le gouvernement. Je voudrais que l'on puisse discuter à fond de chacune de ces motions. A mon avis, ce serait utile que la Chambre sache exactement quel est l'objectif de chaque amendement. Même s'ils sont semblables, il me semble que, si nous les regroupons, nous ne pourrions pas obtenir d'explications sur chaque motion de la part des porte-parole du gouvernement. Je préférerais donc que chaque amendement soit débattu séparément.

M. Hawkes: Monsieur le Président, si c'est ce qui inquiète le député, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être prendre la parole en premier et expliquer pourquoi chacune des quatre motions est nécessaire pour améliorer le projet de loi. Nous pourrions ensuite poursuivre à partir de là. Est-ce que cela fait l'affaire du député?

M. Marchi: Nous pourrions peut-être trouver un autre compromis. Si le secrétaire parlementaire veut parler des quatre motions en même temps, nous pourrions peut-être prolonger le temps de parole accordé aux députés à 15 minutes ou même à 20 minutes pour que nous puissions discuter convenablement de toutes ces questions. Cela nous permettrait de sauver du temps.

M. Hawkes: Monsieur le Président, ce serait probablement acceptable si la Chambre y consent. Cela nous permettrait de nous concentrer sur les amendements de même nature et nous pourrions tout de même avoir un débat plus tard sur la motion n° 75.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que les motions n°s 73 à 77 soient regroupées aux fins du débat? Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) veut-il que la motion n° 75 soit comprise dans ce groupe?

M. Hawkes: Non.

M. le vice-président: Il faudrait donc le consentement unanime de la Chambre pour regrouper les motions n°s 73, 74, 76 et 77 aux fins du débat, mais ces motions feront l'objet de votes distincts. Le temps de parole accordé à chaque député sera de 15 minutes. Y a-t-il consentement unanime?